



Championnat du Rhône Métropole de Lyon M18/M21 Féminin 2022/2023

Déroulement du championnat

Le championnat est constitué de 33 équipes (dont une de l'Ain) réparties en 3 poules de 8 équipes (niveau 1,2,4) une poule de 9 équipes (niveau 3), à l'issue des plateaux de brassage.

Le championnat se fera en matchs-aller/retour pour les poules de 8.

Pour la poule de 9, les équipes disputeront une première phase en matchs-aller simples, puis une 2^{ème} phase où les équipes seront réparties en 3 poules de 3 au cours de laquelle elles disputeront les matchs-retours entre elles. Les résultats des matchs-aller entre équipes de même poule seront conservés.

Un titre de champion sera décerné dans tous les niveaux.

Dates de championnats :

Poules de 8		Poule de 9	
Phase aller	Phase retour	Phase Aller	Phase retour
1 ^{ère} journée : 19/11/22	8 ^{ème} journée : 25/02/23	1 ^{ère} journée : 19/11/22	10 ^{ème} journée : 01/04/23
2 ^{ème} journée : 26/11/22	9 ^{ème} journée : 11/03/23	2 ^{ème} journée : 26/11/22	11 ^{ème} journée : 29/04/23
3 ^{ème} journée : 03/12/22	10 ^{ème} journée : 18/03/23	3 ^{ème} journée : 03/12/22	12 ^{ème} journée : 13/05/23
4 ^{ème} journée : 10/12/22	11 ^{ème} journée : 25/03/23	4 ^{ème} journée : 10/12/22	
5 ^{ème} journée : 14/01/23	12 ^{ème} journée : 01/04/23	5 ^{ème} journée : 14/01/23	
6 ^{ème} journée : 21/01/23	13 ^{ème} journée : 29/04/23	6 ^{ème} journée : 21/01/23	
7 ^{ème} journée : 28/01/23	14 ^{ème} journée : 13/05/23	7 ^{ème} journée : 28/01/23	
		8 ^{ème} journée : 25/02/23	
		9 ^{ème} journée : 11/03/23	

Possibilité de report jusqu'au 28/05/2023

Classement

Pour tous les niveaux, le classement s'effectue à raison de :

- Match gagné : 3 points
- Match perdu 2/3 : 2 points
- Match perdu 1/3 ou 0/3 : 1 point
- Match perdu par pénalité : 0 point
- Match perdu par forfait : -1 points

Toute absence aux plateaux de brassage est sanctionnée d'une pénalité de -3pts au classement au lancement du championnat, sauf pour raisons admises par la commission sportive (participation des joueurs de l'équipe à la coupe de France, sélection des joueurs au CRE...)

Horaires des matchs

Les horaires des matchs indiqués sur le site sont les horaires des débuts des rencontres. Les clubs doivent transmettre leurs horaires de rencontres au plus tard 10 jours avant la rencontre. Dans le cas contraire il ne pourra pas être imposé à l'équipe adverse d'être présente à l'heure demandée

Les matchs peuvent être placés soit le samedi (début du match en 13h30 et 18h) soit le dimanche (début du match entre 9h30 et 15h).

Vous pouvez également jouer en dehors de ces horaires ou en semaine avec accord de l'équipe adverse.

Reports de matchs

Rappel : les demandes de report doivent automatiquement être faites via l'espace club du site fédéral.

Résultats & Feuilles de match

- **Les résultats** devront être enregistrés au plus tard le lundi suivant la rencontre ou, pour les rencontres reportées en semaine, 48 h après la rencontre.

- **Les feuilles de matchs** seront à transmettre dans les 5 jours suivant la rencontre.

Une fois le score saisi, il vous est proposé de les télécharger directement sur le site fédéral. Il est également possible de les transmettre par mail (sportive69@volleyrhone.fr) ou par voie postale au siège du Comité du Rhône Métropole de Lyon.

A noter que ces feuilles de match sont en PJ du mail et également téléchargeables sur le site du Comité du Rhône Métropole de Lyon en page « Télécharger » onglet « sportive ».

Il est également possible d'utiliser la feuille de match électronique.

Pour tous les points de règlement non précisés dans ce courrier, se référer au RGED.

Pour la commission sportive
Gilles Wojciechowski